

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2249

11 septembre 2012

SOMMAIRE

Absolute Blue S.A.	107947	European United Bakeries S.A.	107942
Club des jeunes Surré A.s.b.l.	107945	Eurosecur Immobilière S.A.	107950
Copper International Holdings S.à r.l. ...	107947	EuroZone Equity Company S.A.	107915
Easy Solutions S.à r.l.	107916	EuroZone Financing Company S.A.	107916
ECMF SCA, SICAV-SIF	107925	Evolia Finance S.A.	107951
ECSA S.A., SPF	107926	Fiduciaire Cabexco s.à r.l.	107952
EHHS et MATSUI, S.e.n.c.	107927	Fila Luxembourg	107952
Electroengine S.A.	107927	Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR ..	107952
Electronic-Shop S.à r.l.	107928	Finethic Microfinance S.C.A., SICAR	107952
Eliop International S.A.	107928	Finethic Microfinance S.C.A., SICAR	107916
Eliop International S.A.	107930	H.T.S.B., Handel-Transport und Schiffahrt	
Eliop International S.A.	107930	Benelux A.G.	107930
Eliop International S.A.	107930	Huevo S.à r.l.	107928
Eliop International S.A.	107930	Imagina International	107941
Eliop International S.A.	107928	Immoinvest Brill S.A.	107926
Eliop International S.A.	107929	Lexicon Marketing S.à r.l.	107925
Eliop International S.A.	107929	Lipa International SA/SPF	107942
Eliop International S.A.	107929	Lugala S.A.- SPF	107929
Eliop International S.A.	107928	Mealli Holding S.à r.l.	107906
EMO Distribution S.à r.l.	107929	Motion Prod Management S.A.	107927
Enervest S.A.	107941	Office Park Findel Exupéry S.A.	107944
Enovos International S.A.	107942	Parker Holding S.A.	107915
Entreprise Waltener S.à r.l.	107942	Portugal Resorts	107916
Eriem Luxembourg S.A.	107942	Prewos 1 S.A.	107931
Ets. Jean-Michel Craps S.à r.l.	107951	Prewos 1 S.à r.l.	107931
Eureka-Its S.A.	107944	Roscoe Investments S.A.	107924
Eurofli	107941	Tax Connected S.à r.l.	107925
European Capital S.A. SICAR	107945	TrendConcept S.A.	107924

Mealli Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 161.750.

—
In the year two thousand and twelve, on the sixth day of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mealli Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue des Jardiniers, L -1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 161.750 (the Company). The Company has been incorporated on June 20, 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2067 of September 6, 2011. The articles of association of the Company have not yet been amended.

There appeared:

1) Clal Insurance Company Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 52-002464-7 and having its registered office at C/o Canaf-Clal Financial Management Ltd., 37 Menachem Begin Rd., Tel-Aviv 65220, Israel, represented by Amir Shostak,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

2) Clal Pension and Provident Fund Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 51-224414-6 and having its registered office at C/o Canaf-Clal Financial Management Ltd., 37 Menachem Begin Rd., Tel-Aviv 65220, Israel, represented by Amir Shostak,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

3) Dikla - Insurance Company Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 52-003050-3 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

4) Harel Provident Funds Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 51-220520-4 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

5) Harel Atidit Provident Funds Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 51-286736-7 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

6) Harel Insurance Company Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 52-003245-9 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

7) Manof Pension Funds Management Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 51-226257-7 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

8) Tzva Hakeva (Regular Army) Saving Funds - Provident Funds Management Company Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 51-103306-0 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

9) Harel Pension Funds Management Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 51-226759-2 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012.

The appearing parties referred to under items 1. to 9. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Designation of the existing issued shares of the Company as A shares (the A Shares) so that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) A Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share and creation of a new class of B shares (the B Shares) having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) A Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500), by way of the issue of one thousand (1,000) new B Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

4. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 3. above by payments in cash.

5. Acknowledgement that the share capital of the Company set at thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) subsequently to the share capital increase adopted under item 3. is consequently represented by thirteen thousand five hundred (13,500) shares divided into twelve thousand five hundred (12,500) A Shares and one thousand (1,000) B Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

6. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items 2 and 3. above.

7. Amendment to article 19 of the Articles.

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of (i) the classification of the shares and (ii) the newly issued B Shares in the register of shareholders of the Company.

9. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

Second Resolution:

The Meeting resolves to (i) designate the existing issued shares of the Company as A Shares so that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) A Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share and (ii) create a new class of B Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

Third Resolution:

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) A Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500), by way of the issue of one thousand (1,000) new B Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Intervention - Subscriptions - Payments

1) Clal Insurance Company Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to two hundred seventy-eight (278) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of two hundred seventy-eight Euro (EUR 278) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2) Clal Pension and Provident Fund Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to two hundred twenty-two (222) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of two hundred twenty-two Euro (EUR 222) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3) Dikla - Insurance Company Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to ten (10) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of ten Euro (EUR 10) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4) Harel Provident Funds Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to one hundred twenty-two (122) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of one hundred twenty-two Euro (EUR 122) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5) Harel Atidit Provident Funds Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to seventeen (17) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of seventeen Euro (EUR 17) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6) Harel Insurance Company Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to two hundred fifteen (215) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of two hundred fifteen Euro (EUR 215) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7) Manof Pension Funds Management Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to eight (8) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of eight Euro (EUR 8) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

8) Tzva Hakeva (Regular Army) Saving Funds - Provident Funds Management Company Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to sixteen (16) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of sixteen Euro (EUR 16) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

9) Harel Pension Funds Management Ltd., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to ninety-seven (97) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of ninety-seven Euro (EUR 97) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

10) E.M.I - EZER MORTGAGE INSURANCE COMPANY LTD., a limited liability company incorporated under the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 51-231050-9 and having its registered office at 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israel, represented by Gadi Ben Haim and Hanan Fridman,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 30, 2012,

hereby declares that it subscribes to fifteen (15) new B Shares and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of fifteen Euro (EUR 15) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge that the share capital of the Company set at thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) subsequently to the share capital increase adopted under the Third Resolution above is consequently represented by thirteen thousand five hundred (13,500) shares divided into twelve thousand five hundred (12,500) A Shares and one thousand (1,000) B Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

Sixth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) represented by thirteen thousand five hundred (13,500) shares divided into twelve thousand five hundred (12,500) A shares (the A Shares) and one thousand (1,000) B shares (the B Shares), having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

The Company, at the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, may also create and issue additional classes of shares and/or sub-classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The A Shares and B Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The A Shares track the performance and returns (including, without limitation, Distributable Cash (as defined in the relevant amended and restated limited partnership agreement of CH Mezzanine Investment, L.P.), dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the capital of CH Mezzanine Investment, L.P.

The B Shares track the performance and returns (including, without limitation, Distributable Cash (as defined in the relevant amended and restated limited partnership agreement of NIDO Mezzanine Investment, L.P.), dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the capital of NIDO Mezzanine Investment, L.P.

Any share premium paid in respect of any A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the A Share Premium Reserve Account) of the Company and any share premium paid in respect of any B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the B Share Premium Reserve Account) of the Company.

The A Share Premium Reserve Account and the B Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of A Shares and B Shares, respectively, subject to the Articles.

The Company may repurchase its own A Shares and B Shares within the limits set by the Law and the Articles.

For the avoidance of any doubt "shares" as referred to in the Articles shall refer to all the shares of the Company from time to time notwithstanding the classes or sub-classes."

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 19.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

19.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, *pro rata* to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the A Shares at the time of such distribution, *pro rata* to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of A Shares in respect of such shares, shall be entitled to

(i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the capital of CH Mezzanine Investment, L.P. (the A Investment Net Income), minus

(ii) any costs directly related to the A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the B Shares at the time of such distribution, *pro rata* to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of B Shares in respect of such shares, shall be entitled to

(i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the capital of NIDO Mezzanine Investment, L.P. (the B Investment Net Income), minus

(ii) any costs directly related to the B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(d) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the

remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of shares on a pro rata basis to the number of shares held by them.

19.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 19.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company."

Eight Resolution:

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of (i) the classification of the shares and (ii) the newly issued B Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte précède:

L'an deux mil douze, le sixième jour de juillet,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Mealli Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 161.750 (la Société). La Société a été constituée le 20 juin 2011 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2067 du 6 septembre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Ont comparu:

1) Clal Insurance Company Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 52-002464-7 et ayant son siège social au C/o Canaf-Clal Financial Management Ltd., 37 Menachem Begin Rd., Tel-Aviv 65220, Israël, représentée par Amir Shostak,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

2) Clal Pension and Provident Fund Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 51-224414-6 et ayant son siège social au C/o Canaf-Clal Financial Management Ltd., 37 Menachem Begin Rd., Tel-Aviv 65220, Israël, représentée par Amir Shostak,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

3) Dikla - Insurance Company Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 52-003050-3 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

4) Harel Provident Funds Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 51-220520-4 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

5) Harel Atidit Provident Funds Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 51-286736-7 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

6) Harel Insurance Company Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 52-003245-9 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

7) Manof Pension Funds Management Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 51-226257-7 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

8) Tzva Hakeva (Regular Army) Saving Funds - Provident Funds Management Company Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 51-103306-0 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

9) Harel Pension Funds Management Ltd., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 51-226759-2 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 9. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale, représentant l'ensemble des votes liés au capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Désignation des parts sociales émises et existantes, composant le capital social de la Société, en parts sociales A (les Parts Sociales A) pour que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale et création d'une nouvelle classe de parts sociales B (les Parts Sociales B) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales A ayant une valeur nominale de d'un euro (EUR 1) par part sociale à treize mille cinq cents euros (13.500), par l'émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale de (EUR 1) par part sociale.

4. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 3. ci-dessus par un paiement en numéraire.

5. Prise de connaissance que le capital social de la Société fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) suite à l'augmentation du capital social adoptée dans le point 3. est représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales et est divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales A et mille (1.000) Parts Sociales B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par part sociale.

6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications adoptées au point 2. et point 3 ci-dessus.

7. Modification de l'article 19 des Statuts.

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) des nouvelles classes de parts sociales et (ii) des Parts Sociales B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

9. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide de (i) désigner les parts sociales émises et existantes, composant le capital social de la Société, en Parts Sociales A, le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à présent représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale et (ii) créer une nouvelle classe de Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale.

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale à treize mille cinq cents euros (13.500), par l'émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale.

Quatrième Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

1) Clal Insurance Company Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à deux cent soixante-dix-huit (278) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 278) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

2) Clal Pension and Provident Fund Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à deux cent vingt-deux (222) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt-deux euros (EUR 222) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

3) Dikla - Insurance Company Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à dix (10) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de dix euros (EUR 10) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

4) Harel Provident Funds Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-deux (122) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-deux euros (EUR 122) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

5) Harel Atidit Provident Funds Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à dix-sept (17) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept euros (EUR 17) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

6) Harel Insurance Company Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à deux cent quinze (215) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quinze euros (EUR 215) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

7) Manof Pension Funds Management Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à huit (8) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de huit euros (EUR 8) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

8) Tzva Hakeva (Regular Army) Saving Funds - Provident Funds Management Company Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à seize (16) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de seize euros (EUR 16) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

9) Harel Pension Funds Management Ltd., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-sept (97) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 97) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

10) E.M.I. - EZER MORTGAGE INSURANCE COMPANY LTD., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Israël, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 51-231050-9 et ayant son siège social au 3 Abba Hillel St., Ramat Gan, 52118, Israël, représentée par Gadi Ben Haim et Hanan Fridman,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mai 2012.

déclare souscrire à quinze (15) nouvelles Parts Sociales B et déclare libérer intégralement ces Parts Sociales B par un apport en numéraire d'un montant de quinze euros (EUR 15) qui seront affectés au compte capital social de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de prendre connaissance que le capital social de la Société fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) suite à l'augmentation du capital social adoptée dans la Troisième résolution est à présent représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales et divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales A et mille (1.000) Parts Sociales B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par part sociale.

Sixième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital de la social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales A (les Parts Sociales A) et mille (1.000) parts sociales B (les Parts Sociales B), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par part sociale.

La Société, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant selon les modalités requises pour la modification des Statuts, peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires et/ou sous-classes de parts sociales qui seront désignées différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales A et Parts Sociales B forment des classes de parts sociales distinctes dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations (rank pari passu) à tous égards sauf disposition spécifique ci-après.

Les Parts Sociales A traceront la performance et le rendement (en ce compris, notamment, la Trésorerie Distribuable (tel que défini dans le pacte de commanditaires pertinent, modifié et réaffirmé, de CH Mezzanine Investment, L.P.) les dividendes, plus- values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de CH Mezzanine Investment, L.P.

Les Parts Sociales B traceront la performance et le rendement (en ce compris, notamment, la Trésorerie Distribuable (tel que défini dans le pacte de commanditaires pertinent, modifié et réaffirmé, de NIDO Mezzanine Investment, L.P.) les dividendes, plus- values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de NIDO Mezzanine Investment, L.P.

Toutes primes d'émissions payées en contrepartie de l'émission de Parts Sociales A doivent être affectées dans un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime d'Émission de Parts Sociales A) de la Société et toutes primes d'émissions payée en contrepartie de l'émission de Parts Sociales B doivent être affectées dans un compte de réserve de prime d'émission le (Compte de Réserve de Prime d'Émission de Parts Sociales B) de la Société.

Le Compte de Réserve de Prime d'Émission de Parts Sociales A et le Compte de Réserve de Prime d'Émission de Parts Sociales B peuvent être intégrés dans le capital social de la Société en contrepartie de l'émission de Parts Sociales A et Parts Sociales B, respectivement, conformément aux Statuts.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales A et Parts Sociales B dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

En tout état de cause, "parts sociales" comme mentionné dans les Statuts fera référence aux parts sociales de la Société de temps à autre nonobstant les classes ou sous-classes."

Septième résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 19.

19.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, frais, amortissement, provisions et charges représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net sera transféré à la réserve statutaire.

Cette déduction n'est plus obligatoire lorsque la réserve statutaire atteint un dixième du capital émis mais doit être reprise jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour tout motif quel qu'il soit, il a été entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

19.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la loi, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et versés comme suit:

a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tous autres produits et revenus) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales A au moment de cette distribution, proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales A pour ces parts sociales, aura droit à

(i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tous autres produits et revenus) de son investissement direct dans le capital social de CH Mezzanine Investment, L.P. (le Revenu Net d'Investissement A), moins

(ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement A.

les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

c) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales B au moment de cette distribution, proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales B pour ces parts sociales, aura droit à:

(i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tous autres produits et revenus) de son investissement direct dans le capital social de NIDO Mezzanine Investment, L.P. (le Revenu Net d'Investissement B), moins

(ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement B.

les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

d) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales particulière. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices et dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs des parts sociales proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

19.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués conformément à l'article 19.2 à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un relevé de compte ou un inventaire ou rapport est établi par le dirigeant du conseil de gérance de la Société;

(ii) ce relevé de compte, inventaire ou rapport montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué en tant qu'acompte sur dividende, les associés concernés se verront obligés de rembourser le déficit à la Société."

Huitième Résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) des nouvelles classes de parts sociales et (ii) des Parts Sociales B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33140. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012102409/519.

(120139820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Parker Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.952.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 juin 2012

1. MM. Jacques CLAEYS, Massimo RASCHELLA et Sébastien ANDRE ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique) le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France) le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela) le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARKER HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104600/22.

(120142651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

L'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012 prend acte de la démission de Monsieur Syed Ibadur Rehman Chishti comme administrateur, et nomme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

Monsieur Mohamed Bucheeri, administrateur, demeurant à Manama (Bahrein), Villa 1, Gate 2415, Road 4571, Sanad 745.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour EuroZone Equity Company S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012103790/16.

(120141836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

EuroZone Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 91.721.

L'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012 prend acte de la démission de Monsieur Syed Ibadur Rehman Chishti comme administrateur, et nomme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

Monsieur Mohamed Bucheeri, administrateur, demeurant à Manama (Bahrein), Villa 1, Gate 2415, Road 4571, Sanad 745.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour EuroZone Financing Company S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012103791/16.

(120141835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Easy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103792/9.

(120141723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Finethic Microfinance S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.021.

Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAR en date du 9 août 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris la décision suivante:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICARV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103834/13.

(120142199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Portugal Resorts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 170.773.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of August.

Before Us, Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Discovery Portugal Real Estate Fund, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number B 167.560 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by its general partner and unlimited shareholder (associé gérant commandite), Discovery Portugal Real Estate Management, a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number B 167.546 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Me Sébastien Moies, avocat, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 25 July 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Portugal Resorts" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined in article 8 hereof) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a military, political, economic or social situation which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, arise or be deemed imminent, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder (s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (conseil de gérance; hereafter the "Board of Managers"), divided into class A managers (each, a "A Manager") and class B managers (each, a "B Manager").

The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two A Managers or by the joint signature of any one A Manager and any one B Manager together or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers, or in case of a Sole Manager, by the Sole Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or by any two managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholders - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Discovery Portugal Real Estate Fund	125 Shares
Total: 125	<u>125 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a Share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros [1000.-EUR].

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, Discovery Portugal Real Estate Fund, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
 - Sandra Guerreiro, professionally residing at Av. Eng. Duarte Pacheco 26-8PT-1070-110 Lisboa, Portugal, as A Manager;
 - Eduard von Kymmel, professionally residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as B Manager; and
 - Robert Archbold, professionally residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, as B Manager.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Nous, Maître Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Discovery Portugal Real Estate Fund, une société en commandite par actions ayant la qualité de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.560 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par son associé gérant commandité, Discovery Portugal Real Estate Management, une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.546 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La comparante ci-dessus est représentée par Me Sébastien Moies, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Portugal Resorts" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après, les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (ainsi que définis à l'article 8 ci-dessous), est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société peut

être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, des intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui l'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre ou autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûreté;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général, toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent Euro (100 €) (ci-après reprises comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble dénommés ci-après les "Associés".

En complément du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition de l' ou des Associé(s).

Toutes les Parts Sociales confèrent des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l' (des) Associé(s). Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance"), réparti entre gérants de classe A (chacun, un "Gérant de Classe A") et gérants de classe B (chacun, un "Gérant de Classe B").

Les gérants ne doivent pas obligatoirement être des Associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'(des) Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants de Classe A, ou par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance, ou en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique.

Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités et exigences de convocation.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, fax, e-mail ou lettre à un autre gérant. Un gérant peut également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique sera autorisée si chaque gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participant, utilisant ou non ce type de technologie et chaque gérant participant sera réputé être présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président ou deux gérants présents ou représentés lors de l'assemblée.

Des extraits seront certifiés par deux gérants.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

Un Associé peut être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Chapitre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance; le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Droit de distribution des parts sociales. Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint un dixième du capital social de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance proposera que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus. Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'(aux) Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'(les) Associé(s).

Chapitre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Discovery Portugal Real Estate Fund	125 Parts Sociales
Total: 125 Parts Sociales	125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille euros [1000.-EUR].

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, Discovery Portugal Real Estate Fund, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Sandra Guerreiro, résidant professionnellement Av. Eng. Duarte Pacheco 26-8, PT-1070-110 Lisboa, Portugal, en qualité de Gérant de Classe A;
- Eduard Von Kymmel, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet L-2180, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de Classe B;

- Robert Archbold, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Classe B.

2) Le siège social de la Société sera établi au 5, rue Jean Monnet L-2180, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MOIES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 août 2012. Relation: LAC/2012/37909. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 09 août 2012.

Référence de publication: 2012103394/412.

(120141528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Roscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 juillet 2012

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domiciliée professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Franciscus H.R. (Rob) SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012104062/20.

(120142087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

TrendConcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.497.

Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung die am 24. Juli 2012 in Luxemburg stattfand:

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen mit Wirkung vom 24. Juli 2012 bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TrendConcept S.A. für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied)
- Christine von Deichmann (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)
- Jürgen Reitz (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, BDO Audit, wieder zum Wirtschaftsprüfer der TrendConcept S.A. mit Wirkung vom 24. Juli 2012 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TrendConcept S.A. für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 09. August 2012.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012104124/21.

(120141943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

ECMF SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECMF SCA, SICAV-SIF

Pour CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012103793/12.

(120141888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Tax Connected S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.488.

Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique en date du 9 août 2012

- Il est décidé de transférer le siège social de TAX CONNECTED S.à r.l. de son adresse actuelle à L-2561 Luxembourg, rue de Strasbourg 31, vers L-1930 Luxembourg, Avenue de la Liberté 62.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle du Gérant Unique de la société comme suit:

* Monsieur Thierry DEROCHETTE, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Luxembourg, le 9 août 2012.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012104712/17.

(120142367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Lexicon Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.298.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2012, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2012, LAC/2012/37545, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "Lexicon Marketing S.à r.l. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 103.298, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1231 du 1^{er} décembre 2004;

la société a été mise en liquidation par acte du même notaire en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1020 du 11 octobre 2005;

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) années suivant la clôture au siège social de New Lexicon Ltd., PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104508/23.

(120142609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

ECSA S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 32.194.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103794/9.

(120142250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Immoinvest Brill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.426.

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOINVEST BRILL S.A." (numéro d'identité 2008 22 29 338), avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.426, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2680 du 3 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian SCHLEICH, administrateur de sociétés, demeurant à Lamadelaine.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Rodange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SCHLEICH, DEMEYER, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2802. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012104799/45.

(120142547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Motion Prod Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.780.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 21 juin 2012

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 21 juin 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 21 juin 2012.

Pour MOTION PROD MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2012104530/25.

(120142483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

EHHS et MATSUI, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.08.2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012103796/12.

(120141777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Electroengine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 164.386.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103797/9.

(120142055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Huevo S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012103891/13.

(120141657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Electronic-Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 151.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ELECTRONIC-SHOP S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012103798/12.

(120142295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103799/10.

(120142028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103800/10.

(120142029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103801/10.

(120142030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

EMO Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 27.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012103809/12.

(120142327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103802/10.

(120142031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103803/10.

(120142032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103804/10.

(120142033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Lugala S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 juillet 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 27 juillet 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.
L'assemblée générale du 27 juillet 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pour LUGALA S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012104520/24.

(120142667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103805/10.

(120142034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103806/10.

(120142035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103807/10.

(120142036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103808/10.

(120142037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 64.834.

Zimmerman Robert Jan - Administrateur - 3b rue des Champs L- 8360 Goetzingen

Vermeulen-Van Der Kruit Bertina - Administrateur - Prins Hendrikkade, 134 NL -3071 KM Rotterdam

Vermeulen Jan Willem - Administrateur - Nijhofflaan, 40 NL - 3319 BR Dordrecht

Zimmerman Robert Jan - Administrateur-délégué - 3b rue des Champs L-8360 Goetzingen

Vermeulen-Van Der Kruit Bertina - Administrateur-délégué - Prins Hendrikkade, 134 NL - 3071 KM Rotterdam

Broos Penelope - Commissaire aux comptes - Nijhoflaan, 40 NL - 3319 BR Dordrecht
Goetzingen, le 8 Août 2012.

Zimmerman Robert jan.

Référence de publication: 2012103883/14.

(120142239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

**Prewos 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Prewos 1 S.A.).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 74.534.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August,
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Alliance Unichem Overseas Holdings Ltd, a private limited company organized and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 02548412, having its registered office at 2 The Heights, Brooklands, Weybridge KT13 0NY, Surrey United Kingdom;

duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1st August 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Prewos 1 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 59, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Norbert Müller, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 February 2000, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 74.488 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 14 June 2000, number 421, page 20167 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time on 27 September 2006, by a deed of the undersigned notary, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association* dated 28 November 2006, number 2226, page 106844.

The agenda of the extraordinary resolutions of the Sole Shareholder was the following:

Agenda

- 1) to change of the legal form of the Company in order to transform it from a public limited liability company (société anonyme) to a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
- 2) to approve the interim balance sheet drawn up by the Board of Directors and the declaration stating that the amount of the share capital which is EUR 2,857,400.- was fully paid up and that the private limited liability company will consequently have a share capital of the same amount;
- 3) to change of the corporate name of the Company into "Prewos 1 S.à r.l.";
- 4) to fully restate the Articles of Association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company;
- 5) to approve the resignation of the current directors and current statutory auditor of the Company and grant them full discharge;
- 6) to appoint the new managers of the Company;
- 7) Miscellaneous.

The appearing party representing the whole Company's share capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from a public limited liability company (société anonyme) to a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim balance sheet drawn up by the Board of Directors and the declaration stating that the amount of the share capital which is EUR 2,857,400.- was fully paid up and that the private limited liability company will consequently have a share capital of the same amount.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company into "Prewos S.à r.l.".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company in order to reflect the decision taken under the preceding resolution which shall now read as follows:

" **Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "Prewos 1 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

1. Registered office.

1.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

1.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders passed in accordance with these Articles - including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Law ("Luxembourg Law").

1.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

1.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

1.5 The Company may have offices or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

2. Objects. The objects of the Company are:

2.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

2.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

2.3 In general, the Company may, but without limitation, effect all operations and accomplish all business, industrial or financial transactions, in personal or real property, that are liable to foster or facilitate the accomplishment or extension of its corporate object;

2.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

2.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the Law.

2.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

4. Share capital.

4.1 The corporate capital is fixed at two million eight hundred fifty-seven thousand four hundred euro (EUR 2,857,400.-) represented by two hundred eighty-five thousand seven hundred forty (285,740) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

4.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

4.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) and/or Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

4.4 All Shares will have equal rights.

4.5 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5. Indivisibility of shares.

5.1 Each Share is indivisible.

5.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

6. Transfer of shares.

6.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

6.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7. Management.

7.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

7.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a Sole Manager.

7.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute the Board of Managers or Conseil de Gérance.

7.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

9. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of one manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of one manager.

10. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Board meetings.

11.1 The Board of Managers shall appoint a chairman. Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by the chairman or by any two Managers.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without

prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders.

12.8.3 Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year.

13.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

13.4 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Law.

14. Art. 15. Distribution right of shares.

14.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

15. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

- a) one gender shall include each gender;
- b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law"

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of:

- KPMG AUDIT S.a r.l. as statutory auditor of the Company, being understood that its mandate covers the audit of the annual accounts of the financial year ending 31 March 2012 and to give full discharge to the statutory auditor of the Company for the accomplishment of its mandate, being understood that the discharge of its mandate related to the audit of the annual accounts of the financial year ending 31 March 2012 will be granted by the annual general meeting of shareholders approving such annual accounts;

- The directors of the Company constituting the Board of Directors and to give them full discharge for the accomplishment of their mandates.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Directors of the Company will become, as a consequence of the conversion of the Company, the Managers of the Company (the "Managers") constituting the Board of Managers of the Company:

- Mrs Simone RETTER, professionally residing at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Mr Jean-Paul GOERENS, professionally residing at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Mr Stephen ROBERTS, professionally residing at 2, The Heights, Brooklands, GB -KT13 0NY Weybridge, Surrey (United Kingdom);

Each of the new Managers declares to accept his/her mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Alliance Unichem Overseas Holdings Ltd, une private limited company de droit anglais, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 02548412, ayant son siège social situé au 2 The Heights, Brooklands, Weybridge KT13 0NY, Surrey, Royaume Uni;

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} août 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante est l'actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") de la société Prewos 1 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 59, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, créée suivant un acte notarié de Maître Norbert Müller, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en date du 25 février 2000, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.534 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juin 2000, numéro 421, page 20167 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 septembre 2006, par un acte notarié du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2006, numéro 2226, page 106844.

L'ordre du jour des résolutions extraordinaires de l'Actionnaire Unique était le suivant:

Ordre du jour

1) Changement de la forme légale de la Société, afin de transformer la Société anonyme (S.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.);

2) Approbation du bilan intérimaire établi par le Conseil d'Administration ainsi que la déclaration affirmant que le montant du capital social de la Société, qui est actuellement de deux millions huit cent cinquante sept mille quatre cents euros (2.857.400 EUR), a été entièrement libéré et que la société à responsabilité limitée aura en conséquence un capital social d'un même montant;

3) Changement de la dénomination sociale de la Société en "Prewos 1 S.à r.l.";

4) Refonte entière des Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme légale de la Société

5) Acceptation de la démission des administrateurs actuels ainsi que du commissaire aux comptes de la Société et décharge totale;

6) Nomination des nouveaux gérants de la Société;

7) Divers.

La partie comparante représentant la totalité du capital social de la Société requiert le notaire soussigné d'acter que:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la forme légale de la Société, afin de transformer la Société anonyme (S.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.).

Deuxième résolution

L'actionnaire décide d'approuver le bilan intérimaire établi par le Conseil d'Administration ainsi que la déclaration affirmant que le montant du capital social de la Société, qui est actuellement de deux millions huit cent cinquante sept mille quatre cents euros (2.857.400 EUR), a été entièrement libéré et que la société à responsabilité limitée aura en conséquence un capital social d'un même montant.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer le nom de la Société en "Prewos 1 S.à.r.l."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de refondre entièrement les statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme de la Société et de refléter les résolutions envisagées ici pour qu'ils aient la forme suivante:

" **Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Prewos 1 S.à.r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

17. Siège social.

17.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

17.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise conformément aux présents Statuts - y compris l'article 13.4 - et le cas échéant aux lois du Grand Duché du Luxembourg y compris la Loi (la "Loi Luxembourgeoise")

17.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

17.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

17.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

18. Objets. Les objets de la Société sont:

18.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

18.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens;

18.3 De manière générale, la Société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social;

18.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

18.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi;

18.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

19. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

20. Capital social.

20.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent cinquante sept mille quatre cents euros (EUR 2.857.400,-) représenté par deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante (285.740) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés», et individuellement un "Associé".

20.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

20.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) et/ou les Gérants sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

20.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

20.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, en fonction des fonds disponibles déterminés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

21. Indivisibilité des parts.

21.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

21.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

22. Transfert des parts..

22.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui -ci sont librement transférables.

22.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

22.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

22.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi sont remplies;

22.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

23. Gérance.

23.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

23.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le Gérant Unique.

23.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront le Conseil de Gérance.

23.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

24. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

25. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par un seul gérant.

26. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

26.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

26.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.

27. Réunion du conseil de gérance.

27.1 Le Conseil de Gérance devra nommer un président. Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par le président ou par tous deux Gérants.

27.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

27.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

27.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

27.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

27.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

27.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

28. Résolutions des associés.

28.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

28.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

28.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

28.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

28.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

28.6 Une réunion des Associés ("Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

28.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

28.8

28.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

28.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.

28.8.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des

Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

29. Exercice social.

29.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

29.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

29.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

29.4 Si à cette période la Société compte plus de vingt-cinq Associés, au minimum une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi.

30. Droit de distribution des parts.

30.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

30.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

30.3 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

31. Dissolution et Liquidation.

31.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

31.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

31.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

32. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

32.1 Dans les présents Statuts:

32.1.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

32.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

32.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

32.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique prend note et accepte la démission de:

- KPMG AUDIT S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société, étant entendu que son mandat couvre l'audit des comptes annuels pour l'exercice terminant le 31 mars 2012 et donne entière décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de son mandat, étant entendu que la décharge de son mandat lié à l'audit des comptes annuels pour l'exercice terminant le 31 mars 2012 sera délivrée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant lesdits comptes annuels;

- Les administrateurs de la Société constituant le Conseil d'Administration et leur donne entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide que les administrateurs de la Société deviendront, en conséquence de la transformation de la Société, les Gérants de la Société, constituant le Conseil de Gérance de la Société:

- Mme Simone RETTER, dont l'adresse professionnelle est situé au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- M. Jean-Paul GOERENS, dont l'adresse professionnelle est situé au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- M. Stephen ROBERTS, dont l'adresse professionnelle est situé au 2, The Heights, Brooklands, GB - KT13 0NY Weybridge, Surrey (United Kingdom);

Chacun des Gérants déclare accepter son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ trois mille euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 août 2012. Relation: LAC/2012/37187. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012103424/560.

(120140995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 27.019.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103820/9.

(120142002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Enervest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103810/11.

(120141812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Imagina International, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.803.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 15 juin 2012

L'actionnaire unique a pris acte du décès du commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement la société Mysama S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012103909/13.

(120141721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012 - Réf: L1201302146

Statuts coordonnés RECTIFIES déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103811/11.

(120142026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Entreprise Waltener S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 116, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 138.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012103813/10.

(120142117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eriem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 125.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103815/10.

(120142262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103823/12.

(120141698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Lipa International SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.196.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg,

hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Lipa International SA/SPF.", mit Sitz zu L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde am 30. März 1994 gemäß Urkunde des Notars Edmond Schroeder mit damaligem Amtssitz in Mersch gegründet. Die Urkunde wurde im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 281 vom 23. Juli 1994 veröffentlicht.

Die Statuten wurden gemäß Urkunde vom 31. Dezember 2010 vor dem unterzeichneten Notar abgeändert und im Mémorial C, Nummer 781, vom 21. April 2011 veröffentlicht.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer B 47196.

Vorstand

Die Tagung wird um 11.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Pierre Berna, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Christophe Hoeltgen, Angestellter, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Grégory Mathis, licencié en droit, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer vom Vorstand angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

"Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Rechnungsprüfers der Liquidation
2. Beschlussfassung über die Entlastung des Rechnungsprüfers der Liquidation und des Liquidators
3. Beschlussfassung betreffend den Abschluss der Liquidation.
4. Beschlussfassung über den Aufbewahrungsort der Bücher und Dokumente der Gesellschaft."

II.- Das voll eingezahlte Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend (200.000,-) US Dollar eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien jede mit einem Nennbetrag von einhundert (100,-) US Dollar. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Generalversammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung Beschließen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

III.- Nach Kenntnisnahme des Berichtes des Liquidatoren, hat die außerordentliche Generalversammlung, welche sich am 11. Juni 2012 zusammen fand, Herr Jean Thyssen, Buchhalter mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire, als Rechnungsprüfer der Liquidation ernannt.

Eine Kopie des Protokolls der vorerwähnten Versammlung, und eine Kopie des Berichtes des Liquidatoren vom 11. Juni 2012, bleiben, nachdem sie von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Nachdem die Aktionärsversammlung den Erklärungen des Vorsitzenden zugestimmt und ihre ordnungsgemäße Bildung und Einberufung festgestellt hat, hat sie nach erfolgter Beratung folgende Beschlüsse durch getrennte und einstimmige Wahl gefasst:

Erster Beschluss

Vorlage des Berichtes des Rechnungsprüfers der Liquidation. Die Versammlung nimmt den Bericht des Rechnungsprüfers der Liquidation Herr Jean Thyssen vorbenannt, über die Kontrolle der Liquidationsdokumente sowie über die Tätigkeit des Liquidators zur Kenntnis.

Der genannte Bericht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Konten der Liquidation gutzuheißen, und dem Liquidatoren, Herrn Dr. Pierre Berna, Anwalt, mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu gewähren.

Die Generalversammlung beschließt außerdem dem Rechnungsprüfer der Liquidation volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats zu gewähren.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Abschluss der Liquidation der Gesellschaft Lipa International SA/SPF (in Liquidation), und stellt fest, dass die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen.

Der Geschäftsanteil 48728000/48748000 an der Gesellschaft J.M Lignum spol s.r.o mit Gesellschaftssitz in Drahenice c.p.1 Bez. Pribram, PLZ 262 85 (Tschechische Republik) eingetragen im Handelsregister geführt vom Stadtgericht Prag, Ref. C 7059 unter der Identifikationsnummer 427 27 111 wird dem alleinigen Aktionär Herrn Nikolaus Franziskus Balthasar Maria Lobkowicz geboren am 15. September 1978, wohnhaft in CZ 262 85 Drahenice c.p.1 (Tschechische Republik), als Liquidationsüberschuss übertragen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Pierre BERNA, Christophe HOELTGEN, Grégory MATHIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: LAC/2012/37262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 8. August 2012.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2012104183/95.

(120141803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eureka-Its S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 114.425.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 07.08.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012103818/11.

(120142146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Office Park Findel Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.200.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2012

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Monsieur Hans-Peter MAIER, administrateur et administrateur délégué
2. Monsieur le Dr Hanns MAIER, administrateur et administrateur délégué
3. SOMACO SA, administrateur.

Est nommé commissaire aux comptes:

- AUXILIAIRE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES SA

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 statuant sur les comptes de l'exercice 2012

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Hans-Peter MAIER ou Monsieur le Dr Hanns MAIER,

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Pour extrait conforme

OFFICE PARK FINDEL EXUPERY SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2012104573/23.

(120142698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

European Capital S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 111.559.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103822/10.

(120141735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Club des jeunes Surré A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9687 Surré, 14, Montée Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg F 9.246.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Schaack, Emilie, étudiante, domicilié à 14. Montée St. Hubert L-9687 Surré, Luxembourgeoise représentée par elle-même.

2. Schaack, Guillaume, étudiant, domicilié à 14. Montée St. Hubert L-9687 Surré, Luxembourgeois représenté par lui-même.

3. Glesener, Alexia, étudiante, domicilié à 18. Montée St. Hubert L-9687 Surré, Luxembourgeoise représentée par elle-même.

4. Verloove, Kay, étudiant, domicilié à 52c route de Luxembourg L-7372 Lorentzweiler, Luxembourgeois, représenté par lui-même.

5. Schwickert, Karin, étudiante, domicilié à 1, rue Sonnebiert L-9687 Surré, Luxembourgeoise, représentée par elle-même.

6. Wolff, Vanessa, étudiante, domiciliée à 17 Rue St. Roch L-9687 Surré, Luxembourgeoise représentée par elle-même.

7. Grethen, Andy, couvreur, domicilié à 17 Rue St. Roch L-9687 Surré, Luxembourgeois, représenté par lui-même.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Club des jeunes Surré A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objets l'activité commune de la jeunesse, la rencontre entre jeunes et l'organisation d'activités culturelles.

Art. 3. L'association a son siège social à Surré, Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne célibataire, âgée de 14 à 35 ans acceptée par la majorité des membres présents lors de l'assemblée générale.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration
- en cas de mise en danger de l'intégrité du groupe, comme par exemple le non-respect des membres, etc.
- automatiquement en cas de décès ou en cas de dépassement de l'âge maximal.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, au cours du mois de janvier, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire/trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, ne seront pas tenus de payer une contribution.

Les bénéfices générés financeront les activités futures.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 17. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

XI. Signatures

Signatures.

Référence de publication: 2012104787/98.

(120142566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Absolute Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.569.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2012

Tous les actionnaires sont présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre note de la démission de Monsieur Murat ESEN du poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- de prendre note de la démission de Madame Viktoria PIETROWSKI du poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

La société est représentée par la signature individuelle de l'administrateur unique étant donné que toutes les actions sont entre les mains d'un seul actionnaire.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

ABSOLUTE BLUE S.A.

Patrick NASSOGNE

Administrateur

Référence de publication: 2012104211/20.

(120142583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Copper International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.265.909,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.096.

In the year two thousand and twelve, on the third day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156043,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 3, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Copper International Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166096, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 483 dated February 23, 2012, and which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1089 dated April 27, 2012.

II. The Company's share capital is set at fifty-three million seven hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two Euro (EUR 53.729.172,00) represented by fifty-three million seven hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two (53.729.172) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of eight million five hundred thirty-six thousand seven hundred thirty-seven Euro (EUR 8.536.737,00) in order to raise it from its present amount of fifty-three million seven hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two Euro (EUR 53.729.172,00) to sixty-two million two hundred sixty-five thousand nine hundred nine Euro (EUR 62.265.909,00) by creation and issuance of eight million five hundred thirty-six thousand seven hundred thirty-seven (8.536.737) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Shares having an aggregate nominal value of eight million five hundred thirty-six thousand seven hundred thirty-seven Euro (EUR 8.536.737,00), and to fully pay them up by contribution in kind in the aggregate amount of eight million five hundred thirty-six thousand seven hundred thirty-seven Euro (EUR 8.536.737,00), taking into account that thirty-eight cents (EUR 0,38) shall be allocated to the reserve account, consisting in the conversion of three (3) receivables held by Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, towards the Company in the amounts of:

- two million five hundred thirty-nine thousand eight hundred forty-three Euro and seventy-nine cents (EUR 2.539.843,79) corresponding to the equivalent amount of two million Pounds Sterling (GBP 2.000.000,00), as per the exchange rate as at August 3, 2012 of GBP 1,00 for EUR 1,26,

- three million eight hundred forty-six thousand eight hundred ninety-three Euro and sixty-three cents (EUR 3.846.893,63) corresponding to the equivalent amount of three million Pounds Sterling (GBP 3.000.000,00), as per the exchange rate as at July 31, 2012 of GBP 1,00 for EUR 1,28,

- two million one hundred fifty thousand Euro (EUR 2.150.000,00),

which receivables are incontestable, payable and due (the Receivables).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated August 3, 2012 of the Company;

- a contribution declaration of Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables;

- a declaration from the managers of the Company, accepting the valuation of the Receivables and accepting the latter as valid and sufficient consideration for the New Shares.

Effective implementation of the contribution

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Receivables, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivables or part of them be transferred to it;

- the Receivables to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;

- the contribution of the Receivables is effective today without qualifications;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution and consider them effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

Following to the above, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at sixty-two million two hundred sixty-five thousand nine hundred nine Euro (EUR 62.265.909,00) represented by sixty-two million two hundred sixty-five thousand nine hundred nine (62.265.909) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand five hundred Euro (EUR 4.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Copper International Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166096, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 483 du 23 février 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1089 du 27 avril 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante-trois millions sept cent vingt-neuf mille cent soixante-douze Euro (EUR 53.729.172,00) représenté par cinquante-trois millions sept cent vingt-neuf mille cent soixante-douze (53.729.172) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions cinq cent trente-six mille sept cent trente-sept Euro (EUR 8.536.737,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions sept cent vingt-neuf mille cent soixante-douze Euro (EUR 53.729.172,00) à soixante-deux millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent neuf Euro (EUR 62.265.909,00) par l'émission de huit millions cinq cent trente-six mille sept cent trente-sept (8.536.737) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire déclare souscrire aux Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de huit millions cinq cent trente-six mille sept cent trente-sept Euro (EUR 8.536.737,00) et les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de huit millions cinq cent trente-six mille sept cent trente-sept Euro (EUR 8.536.737,00), en prenant en compte que trente-huit cents (EUR 0,38) doivent être alloués à un compte de réserve, consistant en la conversion de trois (3) créances détenue par Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A. à l'encontre de la Société d'un montant de:

- Deux millions cinq cent trente-neuf mille huit cent quarante-trois Euro et soixante-dix-neuf cents (EUR 2.539.843,79), correspondant au montant équivalent de deux millions de Livres Sterling (GBP 2.000.000,00) d'après le taux de change au 3 août 2012 de GBP 1,00 pour EUR 1,26,
- trois millions huit cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-treize Euro et soixante-trois cents (EUR 3.846.893,63), correspondant au montant équivalent de trois millions de Livres Sterling (GBP 3.000.000,00) d'après le taux de change au 31 juillet 2012 de GBP 1,00 pour EUR 1,28,
- deux millions cent cinquante mille Euro (EUR 2.150.000,00), lesquelles créances sont certaines, liquides et exigibles (les Créances).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan signé en date du 3 août 2012 de la Société;
- une déclaration d'apport de Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des Créances;
- une déclaration des gérants de la Société acceptant la valorisation des Créances et acceptant cette dernière comme libération valable et suffisante de la valeur nominale des Nouvelles Parts.

Réalisation effective de l'apport

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction des Créances, celles-ci étant librement transmissibles et n'étant sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les Créances ou une partie de celles -ci lui soient transférée;
- les Créances sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport des Créances est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation des Créances aux fins d'effectuer le transfert et la contribution et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à quoi, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à soixante-deux millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent neuf Euro (EUR 62.265.909,00) représenté par soixante-deux millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent neuf (62.265.909) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille cinq cents Euro (EUR 4.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Condé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 07 août 2012. Relation: EAC / 2012/ 10642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012103738/167.

(120141722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eurosecur Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103825/10.

(120141934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Ets. Jean-Michel Craps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 168.956.

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Michel CRAPS, forgeron, né à Uccle (Belgique), le 20 mars 1962, demeurant à L-4950 Bascharage, 54B, avenue de Luxembourg.

Le comparant préqualifié, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "ETS. JEAN-MICHEL CRAPS s. à r.l." (numéro d'identité 2012 24 18 066), avec siège social à L-8220 Mamer, 2-4, rue du Commerce, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 168.956, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mai 2012, publié au Mémorial C, numéro 1546 du 20 juin 2012,

s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8220 Mamer, 2-4, rue du Commerce à L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Soleuvre.»

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CRAPS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2898. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012104790/39.

(120142544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Evolia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 50, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 146.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Evolia Finance S.A.

Signature

Référence de publication: 2012103826/11.

(120142150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Fiduciaire Cabexco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 3 août 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103827/10.

(120142040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Fila Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.195.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103829/10.

(120142124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 1.902.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012103830/11.

(120141768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Finethic Microfinance S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.021.

Le Rapport annuel au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2012103833/12.

(120142198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.
